



Non restitution d'un article de vestiaire

Par **doginstarlight**, le **18/01/2009** à **22:19**

Bonjour,

Hier, à la fin d'une soirée en discothèque, le vestiaire n'a pas retrouvé mon manteau (qui contenait clés, ipod écharpe et gants). J'avais pourtant bien gardée le ticket, mais aucun n'article ne portait ce numéro la, et après le départ de tous les clients de la boîte tous les cintres étaient vides.

A noter qu'au moment de déposer mon manteau la personne au comptoir avait d'abord oublié de me donner le ticket; quand j'ai réclamé il en a imprimé un second dont il m'a donné le reçu (et a normalement été placer l'autre partie sur le cintre).

Le directeur a pris mes coordonnées, la description du vêtement, et gardé mon ticket. Je dois le rappeler mardi "pour qu'il se renseigne auprès de son assurance".

Bon, je me doute que je ne reverrai pas mon manteau, mais quels sont mes recours pour être indemnisé? Qui est en tort? Que dois-je lui répondre s'il m'envoie promener mardi? Je préférerais régler ça à l'amiable mais il était assez désinvolte.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **chaber**, le **19/01/2009** à **06:02**

Gardez précieusement votre ticket.

L'établissement est responsable des objets qui lui sont confiés.

Par **doginstarlight**, le **19/01/2009** à **21:15**

Le problème, c'est qu'il l'a gardé, le ticket...
Merci pour ta réponse, je vais attendre le coup de fil, déjà.
Cordialement